



Avis des élus CGT au CCE du 30/03/2017, sur le projet d'organisation de la Télé-Opération (Télé-assistance et Télé-exploitation).

Lors de la réunion extraordinaire commune CCE/ITC CHSCT du 21 décembre 2016 qui avait pour objet : « *l'information/consultation sur le projet d'organisation de la prise en charge des clients en télé-opération* », les membres de l'ITC CHSCT ont décidé d'avoir recours à une expertise.

Après analyse du rapport d'expertise du cabinet Technologia, l'ITC CHSCT s'est réuni le 22 mars 2017 et a émis un avis défavorable très argumenté sur ce projet d'organisation.

Dans son avis et suivant en cela les constatations de son expert, l'ITC CHSCT indique que : « *ce projet modifiera de manière significative l'organisation du travail, et donc, en profondeur, les conditions de travail avec de probables répercussions sur la santé et la sécurité des personnes concernées, car ce projet se révèle potentiellement générateur de Risques Psychosociaux* ».

Ce que les élus CGT du CCE ne peuvent que soutenir en précisant qu'il faut que la direction revoie sa copie pour maintenir l'organisation actuelle des activités de Télé-assistance et de Télé-exploitation, avec un renforcement du niveau d'effectif et en gardant le même nombre de plateformes qu'actuellement pour assumer pleinement les missions péage.

A l'instar des membres de l'ITC CHSCT les élus CGT du CCE estiment notamment que le recours à la géo localisation des salariés, dont la nécessité n'est pas démontrée, est attentatoire aux libertés individuelles.

Les élus CGT demandent :

- Une gestion des pauses différente de celle proposée pour respecter la durée de la demi-heure consécutive pour la pause repas,
- Une organisation des pauses dites de « déconnexion » nécessaires pour ce type d'activités, qui n'impactent pas les pauses conventionnelles, telles que le définit par exemple l'INRS en ces termes : « *travail sur écrans* :

Aménager une pause d'au moins 5 minutes toutes les heures si la tâche est intensive, ou bien d'1/4 d'heure toutes les 2 heures si la tâche l'est moins... Pour pouvoir bouger physiquement pendant ces pauses de déconnexions »

- Des effectifs revus à la hausse afin de les mettre réellement en adéquation avec la charge de travail,
- Une formation renforcée,

- Que la mise en œuvre de ce projet prévue au début de l'été 2017 soit reportée à une date ultérieure pour prendre en compte les remarques et les préconisations faites par l'expert, dans une réelle concertation avec les salariés et leurs représentants.

L'ITC CHSCT a rappelé dans un bref historique, que l'évolution des métiers du péage est associée depuis les années 1990 à une évolution des technologies « permettant » l'automatisation du péage.

Cet historique oublie pourtant l'annexion de notre entreprise ASF par VINCI qui a, dès 2006, décidé d'ignorer, voire même d'inverser, l'engagement des directions précédentes, qui consistait : « à déployer l'automatisation au rythme social des départs naturels ». Ce flot constant de départs non remplacés depuis 2006, laisse aux salariés un sentiment prégnant de perte de sens et donc de dévalorisation de leur métier et la crainte d'un avenir incertain.

Même si les effectifs péagers sont désormais au niveau le plus bas pour assumer l'ensemble des missions qui sont les leurs, c'est évidemment dans la perspective de réduire encore la masse salariale que VINCI-Autoroutes met en place cette nouvelle organisation.

En effet, il n'échappe à personne que ce projet, sous prétexte d'une prétendue « solidarité inter-établissements », a pour unique but la centralisation des missions de Télé-opération qui rassemblerait plusieurs activités dans un seul lieu gérant l'ensemble des péages.

C'est sous ce même prétexte que les caméras LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) sont généralisées dans ce projet sur l'ensemble des voies de péages ASF.

A ce sujet, nous sommes en droit de nous interroger sur la prochaine étape de modernisation des péages que prévoit VINCI, aussi nous déplorons que l'expert n'ait pas développé plus avant les conséquences des différentes formes possibles d'utilisations du LAPI.

Le déploiement du LAPI est-il à rapprocher de la prochaine mise en service du satellite de géo-localisation, GALILEO, prévue courant 2018, pour déterminer les parcours des usagers, percevoir le péage et en assurer le contrôle ?

Le CCE ne devrait-il pas mettre ce sujet à l'ordre du jour de ses prochains travaux ?

Ce sont les principales raisons de l'avis défavorable des élus CGT du CCE qui n'acceptent pas qu'à l'issue de la désertification des péages, VINCI puisse encore chercher de nouvelles sources de profits alors même que notre entreprise génère chaque année plus d'un milliard d'€, soit la moitié des bénéfices de l'ensemble du groupe VINCI, sans jamais connaître le retour d'une politique sociale positive pour l'emploi durable.